



# Le Bulletin Municipal

Mars 2019 - N°333



## LE MOT DU MAIRE

*Jean-Pierre MORIN, président de la Mission Locale*



**« Pour les jeunes de 16 à 25 ans, y compris ceux de Sainte-Anastasia »**

Il est peu de dire que le long et patient travail de la Mission Locale puisse être résumé en quelques lignes, sauf à en omettre l'essentiel. Aussi, est ce à m'en tenir à son essence, à sa mission, à celle que porte l'espoir d'une jeunesse en son entrée dans la vie active, à une future famille assumée, en un mot à son entrée dans la société que je m'en tiendrai ici. En cette année 2019, je ne le vous cacherai pas, notre objectif ne sera hélas pas encore atteint, nous ne réussirons qu'imparfaitement à combler le profond fossé restant à franchir entre l'adolescence et l'incertain âge adulte.

Pourtant, au-delà des mesures sémantiques et de stages recyclables, une lueur existe bien, elle semble voir le jour.

Elle éclaire peu à peu un chemin vers l'emploi des jeunes, elle recèle un nouveau regard, ceci notamment en Agglomération de la Provence Verte, sur notre territoire, celui d'un climat de confiance mieux partagé entre les institutions officielles, la formation et le monde de l'économie. Ce chemin là est celui de la vie active, de la vie tout court.

Aujourd'hui être adulte c'est plus encore qu'hier être formé, qualifié et travailler. C'est encore disposer d'un salaire, de moyens de mobilité, autrement dit de vivre une véritable autonomie.

En cela, la Mission Locale Ouest Haut Var\*, accompagnera cette mutation des esprits vers une plus grande responsabilité et un équilibre entre le droit et le devoir. Toute notre équipe aidera avec énergie cette ouverture partenariale et je ne doute pas qu'en 2019 nous voyions le début de réalisation de ces espoirs. Nous savons qu'il nous faudra pour cela explorer ces perspectives et ces voies vers l'emploi de jeunes qui pour beaucoup y aspirent. Nous serons à leurs côtés porteurs d'un message objectif et responsable.

\* 55 communes – 150 000 habitants

**Jean-Pierre MORIN**



Mairie de Sainte-Anastasia-Sur-Issole  
33 Rue Notre Dame 83136 Sainte-Anastasia-sur-Issole  
Email: [s.anastasia@orange.fr](mailto:s.anastasia@orange.fr)  
Site : [www.sainte-anastasia-sur-issolle.fr](http://www.sainte-anastasia-sur-issolle.fr)

# Délibérations du Conseil Municipal du Lundi 25 février 2019.

## N°2019-1 / OBJET : Acquisition d'un immeuble Rue Notre Dame et d'une parcelle attenante

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une opportunité d'achat amiable, il serait souhaitable de procéder à l'acquisition :

-d'une maison de village parcelle n°627 section D, en zone UA du P.L.U., d'une superficie de 1a 08ca située Rue Notre Dame

-et de la parcelle n°958 section D, en zone Ni2 du P.L.U. pour une superficie de 86ca située Quartier des Ferrages ; appartenant à Monsieur Michel GHIGLIONE.

La destination de ces biens s'inscrit dans une politique d'anticipation foncière de la Commune sur une opération d'intérêt public.

Le Maire indique qu'une concertation avec le propriétaire a permis de fixer à l'amiable le montant de ces acquisitions à 150 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vu l'accord de Monsieur Michel GHIGLIONE du 25 janvier 2019, décide à l'unanimité :

- l'acquisition des biens désignés ci-dessus aux conditions proposées ;
- donne pouvoir à M le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction traitée par la SCP EYMARD-ROUDEN-PIONNER-CHATEL-CHRETIEN-BOSCH, Notaires Associés à CUERS ;
- dit que les dépenses correspondantes seront prises au Budget Communal 2019 Article 2115 Opération 23 Acquisitions foncières.

## N°2019-2 / OBJET : Convention de prestation de service A.I.S.T. 83

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail du Var (A.I.S.T. 83) pour l'année 2019 conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 rectifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

La présente convention est renouvelée jusqu'au 31/12/2019 et reste renouvelable par reconduction expresse par période d'un an.

Il convient par ailleurs de signer un avenant portant modification de l'article 8 de la précédente convention précisant les nouveaux tarifs.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention et à signer l'avenant à la convention avec l'A.I.S.T. 83 pour l'année 2019.

## N°2019-3 / OBJET : Adhésion au SICTIAM pour le management des données à la sécurité et à l'expertise des systèmes d'information

Monsieur le Maire expose :

La collectivité s'est rapprochée du SICTIAM afin de mettre en œuvre son projet d'adhésion.

La nécessité d'élargir le champ des applications utiles au bon fonctionnement des services, la poursuite de l'optimisation des ressources informatiques en termes d'organisation, de productivité, de formation et de support, et enfin, la volonté de diminuer les coûts, sont autant de raisons de proposer l'adhésion de la commune au SICTIAM, avec la perspective :

- de réaliser des économies sur les dépenses de maintenance, les achats de matériels, de logiciels et de consommables, et ce, au travers de marchés négociés globalement par le SICTIAM, dans lesquels la collectivité pourra puiser à sa convenance ;
- de bénéficier des capacités de compétences du SICTIAM en matière de conseil et de conduite de projets ;
- et, enfin, de trouver appui auprès du SICTIAM dans les domaines d'intervention qui sont les siens, s'agissant à la fois des applications fonctionnelles, que de l'expertise technique et de sa capacité à proposer des actions d'assistance.

Le SICTIAM exerce pour le compte de ses membres et sur leur territoire deux types de compétences :

### Article 3.1 : Compétences générales

Il s'agit des compétences liées au **management des données**, à la **sécurité** et à l'**expertise des systèmes d'information**, à la **modernisation des métiers**, et à l'**accompagnement des usagers** par le biais notamment de missions telles que, par exemple, supervision, maintenance et sécurité des système d'information, gestion d'infrastructures informatiques, prise en charge de services externalisés, fourniture et déploiement de solutions de gestion métiers, mises à disposition en mode hébergé, élaboration de plans de **formation, centrales d'achats**, études et projets, **technologies de l'internet** et services en ligne, plateformes de **dématérialisation** et outils connexes, plateforme de **logiciels métiers**, plateformes de **publication de données**.

Ces missions ne sont pas déterminées de manière limitative, mais pourront être complétées par le Comité Syndical pour définir l'offre de services, selon les besoins, par le biais d'un catalogue de services décliné en différentes thématiques.

### **Article 3.2 : Compétence « Aménagement numérique »**

Cette compétence s'exerce aujourd'hui sur le territoire du département des Alpes-Maritimes.

Le SICTIAM exerce la compétence « Aménagement numérique » telle que prévue à l'article L. 1425-1 du CGCT pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale lui ayant transféré cette compétence, laquelle comprend :

- la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes ;
  - la stratégie publique d'intervention définie par le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Alpes-Maritimes (SDTAN 06) ayant conclu à la nécessité d'un portage unique de la politique d'aménagement numérique.
- Le Comité Syndical pourra délibérer pour la mise en œuvre de tout autre Schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire.

Le SICTIAM compte, à ce jour, plus de 311 communes et établissements publics répartis dans les Alpes-Maritimes principalement mais aussi dans le Var, les Bouches du Rhône, le Gard, les Alpes de Haute Provence, le Vaucluse et les Hautes Alpes.

Sur le plan financier, l'adhésion de la collectivité au SICTIAM comporte différentes modalités précisées par les statuts :

-une contribution aux frais d'administration générale recouvrée dans le cadre du budget.

-la mise en œuvre de plans de services à la demande comportant la description détaillée de la prestation attendue et les éléments de participation financière associés.

La cotisation statutaire due par la collectivité pour les frais généraux du SICTIAM sera versée directement par les services de la DGFIP au SICTIAM au titre de la fiscalité additionnelle dont le taux est voté par chaque commune membre.

Adhésion Mono Projet « OPEN DATA – RGPD » : Cotisation 189 €.

Le montant de l'adhésion est calculé sur la base du projet "DPO – RGPD », il permet de mettre en œuvre le projet, avec les prestations de formation, d'installation, de paramétrage, et d'en assurer le suivi sur les années futures avec les prestations de maintenance et de formation complémentaire.

Si la commune souhaite confier d'autres services au SICTIAM, l'adhésion sera dès lors revalorisée en fonction des services et des compétences additionnelles.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la commune de Sainte-Anastasie/Issole au SICTIAM,
- approuver les statuts du SICTIAM, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- désigner Mme Eliette BERTHET en qualité de déléguée titulaire, et Mme Catherine SABATIER en qualité de déléguée suppléante appelées à siéger au Comité Syndical du SICTIAM,
- mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision et en particulier les Plans de Services.

Adopté à l'unanimité.

### **N°2019-4 / OBJET : Indemnité de fonction des Adjoints au Maire**

En application de l'article L.2123-24, L 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux de l'indemnité mensuelle des Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité, fixe à compter du 01 janvier 2019, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de 1000 à 3499 habitants, ce taux à 16.5 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique.

-1<sup>er</sup> Adjoint : Mme Eliette BERTHET      Autre mandat exercé : néant

-2<sup>ème</sup> Adjoint : M Alexandre ISTRIA      Autre mandat exercé : néant

-3<sup>ème</sup> Adjoint : M Jean-Claude DUCHEMIN      Autre mandat exercé : néant

-4<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Catherine SABATIER      Autre mandat exercé : néant

La dépense correspondante sera prévue au budget communal de chaque année.

### **N°2019-5 / OBJET : Régime indemnitaire du Maire**

En application de l'article L. 2123-23 et L. 2511-35 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux de l'indemnité de fonction mensuelle du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe ce taux à 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Nom du Maire : Jean-Pierre MORIN

Autres mandats : Vice-président de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Président du S.I.V.U. de l'Issole

La dépense correspondante sera prévue au budget communal de chaque année.

Adopté à l'unanimité.

**Prochain Conseil Municipal : Jeudi 21 mars 2019 à 18h30.**

**A.L.S.H (Centre aéré Sainte-Anastasie / Forcalqueiret) – Vacances de Pâques (ODEL). Pour tout renseignement, s'adresser au 06 89 77 86 73 ou mail : [samuel.soulan@odelvar.com](mailto:samuel.soulan@odelvar.com)**

**Une permanence est prévue à la mairie de Sainte-Anastasie le vendredi 22 mars de 13h30 à 16h30.**

26  
mai

# Élections européennes 2019



Le 26 mai 2019, les Français sont appelés aux urnes  
pour élire leurs députés au Parlement européen.

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne entre le 23 et le 26 mai 2019. En France, elles auront lieu **le dimanche 26 mai**.

## Ce qui change au 1er janvier 2019 en matière d'inscription sur les listes électorales :

A l'approche des élections européennes en mai 2019, les modalités de gestion des listes électorales évoluent au 1er janvier 2019 : les démarches d'inscription des électeurs seront simplifiées, la fiabilité des listes électorales améliorée et la tâche des mairies allégée.

A partir du 1er janvier 2019, les électeurs pourront :

- s'inscrire au plus proche du scrutin, au lieu du 31 décembre de l'année précédente, actuellement. Ainsi, pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019 ;
- déposer leurs demandes d'inscription en ligne, sur les sites [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les élections européennes du 26 mai 2019 seront les premières élections générales se déroulant avec des listes électorales extraites du REU. **Pour voter à ces élections, les électeurs pourront déposer leurs demandes d'inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.** Chaque électeur devra alors :

- être âgé de 18 ans, au plus tard le 25 mai 2019 ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription.

## Centre Communal d'Action Sociale

### LE CESU

  
**Eliette BERTHET,**  
**1<sup>ère</sup> Adjointe**

**Affaires Sociales et Scolaires**

**« EMBAUCHER QUELQU'UN POUR DES PETITS SERVICES :  
MENAGE, TRAVAUX DE BRICOLAGE OU PETIT JARDINAGE,  
AVEC LE CESU C'EST FACILE ET ECONOMIQUE. »**  
**Le chèque emploi service universel : un titre de paiement simplifié**

**LE CESU** est une offre proposée **aux particuliers** pour leur simplifier l'accès à l'ensemble des services à la personne. C'est un **titre de paiement** facile d'utilisation avec des avantages économiques.

**Comment ça marche ? Rien de plus simple**

**1. J'adhère au CESU déclaratif en m'inscrivant :**

- Directement sur [WWW.cesu.urssaf.fr](http://WWW.cesu.urssaf.fr)
- Auprès de **ma banque ou de l'Urssaf**  
Je choisis alors l'outil pour déclarer mon salarié
- **Par Internet**, [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr) espace employeur,  
Je recevrai les identifiants et le mot de passe pour me connecter.

• **Au moyen d'un volet social papier** inclus dans un carnet ou dans un chéquier emploi service universel transmis par le centre national du CESU.

**2. Je paye mon salarié**

Le salarié a effectué sa mission, je règle par tout moyen de paiement à ma convenance : virement, espèces, chèques, ou titres Cesu préfinancés ( remis par mon employeur, mon Comité d'entreprise ou le conseil général).

**3. Je déclare mon salarié**

- Je remplis directement en ligne sur l'espace employeur de [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)
- Je complète les volets sociaux du carnet que le centre national du Cesu m'a transmis.



**Eliette BERTHET,**  
Déléguée Culture à l'Agglomération Provence Verte

**Cathy SABATIER,**  
Adjointe à la Culture



### Concert Samedi 9 mars 2019 - Chœur Mare Nostrum / Messe de Haydn / Rondini

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Chœur MARE NOSTRUM, qui a été créé en septembre 2011.



Une quarantaine de chanteurs confirmés provenant des départements provençaux riverains de la Méditerranée.



Accompagnés d'un ensemble instrumental et de solistes.

Le chœur est dirigé par **Marie-Christine Forget.**

Miguel GARCIA est autodidacte, très intéressé par l'histoire de l'art et l'art Contemporain. Il peint et dessine comme il compose au quotidien sans esprit d'école, développant son propre langage excessif en restant à l'écoute des bruits du monde qui l'entoure. Très sensible à l'écologie et aux valeurs morales, pour lui l'expression artistique est avant tout sa manière de comprendre de supporter le monde et la société tel qu'ils sont.

## Associations

### APESA



Le 2ème loto de l'Apesa a eu lieu le dimanche 3 mars. Nombreux étaient ceux qui se sont prêtés au jeu du hasard afin d'avoir les bons numéros.

Nous tenons à remercier tous les commerçants qui nous ont offert des lots et les bénévoles pour leur aide précieuse.

*Le bureau.*



### LA SAINT JUST



**SOIREE BRETONNE**  
**SAMEDI 30 MARS 19H**  
 SALLEE POLYVALENTE DE ST-ANASTASIE (83)

Présentation de  
 Danses traditionnelles  
 costumées Bretonnes  
 1ère PARTIE avec l'A.E.B.

**Fest-Noz**  
 2ème PARTIE  
 avec les Gouélands

Amicale des Enfants  
 de Bretagne de Toulon

SOIREE DANSANTE RESERVEE AUX ADHERENTS ET AMI(E)S  
 INSCRIPTION AUPRES DE L'ASSOCIATION «LA SAINT JUST»  
 Apéritif, Repas à table : 2 gallettes salées (Fruit de mer et Royale Extra)  
 et crêpes sucrées garnies à volonté. Prix de la soirée : 25 €  
 06 89 14 32 25 - dacbert.nicole@orange.fr

**La Présidente, Nicole DACBERT**

# Associations

## ASSOCIATION ARTS'TASIE



L'assemblée générale d'Arts'Tasie s'est tenue le 1er Février 2019 en présence de M. Duchemin, représentant la municipalité.

Après lecture du rapport par la présidente sur l'année 2018 et des projets pour 2019, les membres du bureau ont été réélus à l'unanimité.

Forte de son succès, l'association a accueilli de nouveaux adhérents.

La soirée s'est terminée par un apéritif.

Parmi les programmes à venir, une visite de l'exposition Chagall à Aix-en-Provence est prévue pour Mars 2019.

Pour rappel : En plus de l'atelier adulte du Lundi Matin de 9 H 30 à 13 H 30 – contact : Sylvie au 06 79 28 55 66.

Un atelier enfants est toujours actif de 14 H à 15 H 30 (Peinture, mosaïques) : contact Chantal au 06 87 50 94 09 ou Sandrine au 06 79 38 83 49.

**La Présidente, Chantal SOUCHET**



## LE CLUB DES CIGALES

Dédé et Réjane Simonneau remercient toutes les personnes qui les ont soutenus par leur présence ou leurs petits messages réconfortants suite au décès de la sœur d'André. « Cela nous a fait chaud au cœur. Mille mercis ! »

### MANIFESTATIONS :

\* **18 mai 2019** : Déjeuner place de la gare : **BOURRIDE avec « le Pointu de Marius »**

Prix par personne : adhérents : **35€** - non adhérents **40€** -

**Réservation** avec chèque acompte de 15€ **avant le 25 avril 2019** au 06 60 81 61 85 ou 04 94 72 21 98

\* **30 mai 2019** : **Soirée Balletti** réservée aux adhérents et amis de l'association

L'Atelier « Jeux de Mots » vous offre ces quelques lignes pour célébrer la journée de la :

**F**orte et bien décidée, elle a plein de bonnes idées

**E**njouée et coquette sans avoir la grosse tête

**M**aman seule ou épouse il lui arrive d'avoir le blues

**M**ais très vite elle se reprend ne pouvant perdre son temps

**E**nfin la considérer mais tout au long de l'année

**La Présidente, Rose-Marie CHRIST**



## SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ

Les dates des réunions de travail :

- Les réunions de travail d'archivage auront lieu les 12 et 26 mars, 2 et 16 avril de 15h00 à 17h00.
- La réunion mensuelle de généalogie aura lieu le mercredi 27 mars de 18h00 à 19h30.

**Le Président , Jean-Marie ROY**

## A.S.A. des Eaux de l'Issole

La saison d'arrosage approche. Avant cette échéance, il serait bon que chaque riverain du canal procède au curage et au débroussaillage des berges de sa parcelle, cela soulagera l'A.S.A. qui pourra concentrer son action sur d'autres travaux (busage, maçonnerie...).

Merci à tous.

**Rappel : Assemblée Générale le samedi 27 avril à 15h à la salle de la Gare.**

**Le Président, Olivier Hoffmann**

# L'Agenda

- ❑ Vendredi 22, Samedi 23, Dimanche 24 mars
- ❑ Vendredi 29, Samedi 30, Dimanche 31 mars
- ❑ Vendredi 5, Samedi 6, Dimanche 7 avril

**Exposition Miguel GARCIA**

Centre d'Art Contemporain de Sainte-Anastasio-Sur-Issole  
Vernissage le 22 mars à partir de 18h.

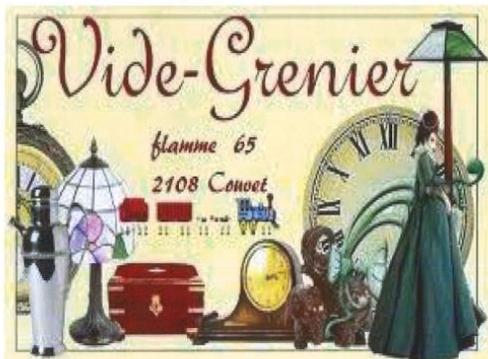
- ❑ Dimanche 13 avril :  
**Assemblée Générale – Souvenir Français**  
Salle de la gare – 14h
- ❑ Dimanche 14 avril :  
**Exposition de voitures anciennes – Denis DEJONGHE**  
Parking des Ferrages
- ❑ Dimanche 22 avril :  
**Vide Grenier / Foire aux croûtes**  
La Provenço dou Tems Passa / ARTS'TASIE  
Parking des Ferrages / Arboretum
- ❑ Samedi 27 avril :  
**Assemblée Générale – A.S.A. des Eaux de l'Issole**  
Salle de la gare – 15h



Ste-Anastasio-sur-Issole

## VIDE GRENIER

Parking des Ferrages



**lundi 22 avril 2019 de 6h à 18h**

**Inscriptions au 06.13.57.62.18**

## Le Coin des Poètes



### Sur la branche nue

Sur la branche nue  
Du jeune cerisier  
Un oiseau menu  
Hier s'était posé.  
Et moi, l'ingénue,  
Me mis à penser

Que l'oiseau menu  
Comme moi songeait.  
Aux fruits pleins de jus  
Rouges et sucrés  
Qui, l'été venu,  
Nous régèleraient.

Jeannette Carrière

### Le Mistral

Il nous rend fou, on dit.  
Il danse et il chante, je dis.  
Il est le fléau de la Provence, on dit.  
Il sèche les grappes de raisin, je dis.  
Il cause des tempêtes à la mer, on dit.  
Il nous emmène le soleil, je dis.  
Le Mistral et moi faisons bon ménage :  
Le Maître murmure une invitation.  
Il me souffle mille mots aux oreilles,  
Je veux les entendre tous.  
J'embrasse les frissons qu'il provoque,  
Je bois goulûment du soleil qu'il m'emporte.



Christine Cool - 2018

## Le Carnet de Sainte-Anastasio-Sur-Issole

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

- Annie Lucie Adrienne LAHIRLE, survenu le 8 février 2019.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.



# Divers



Evelyne Faucheux

## Serviplus

Assemblage  
Conditionnement  
Emballage

06 78 66 23 02  
serviplusve@gmail.com  
Ste Anastasie sur Issole 83136

TOUTES FERMETURES DU BATIMENT  
RÉNOVATION-NEUF

BOIS - PVC - ALU.



**mahieu**  
MENUISERIE

SIRET: 804 072 320 000 18  
mahieuflorent83@gmail.com

TEL: 06-02-61-95-09.

Madame Nicole VENTRE remercie la personne qui a accompagné son mari : Monsieur Albert VENTRE chez le docteur BAUDRY lors de l'accrochage avec un automobiliste survenu à Sainte-Anastasie, chemin de la Bassaque début février.

J'aimerais que cette personne me contacte pour m'expliquer comment cela s'est produit. Merci d'avance. Mon numéro de téléphone est dans l'annuaire. Mme Ventre.

## Nouveau à l'Atelier

# COURS DE COUTURE

## Tous niveaux

### Atelier Nid d'Abeille Couture

Retouches

Confection

Ameublement

Broderies

Création - Réalisation

Cadeaux

04 94 72 20 92

06 74 88 35 12

Corinne Boniface

336 allée des platanes

83136 Sainte Anastasie - nidabeille@wanadoo.fr



# Infos Pratiques

**MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE**

Tél: 04.94.69.64.40

Horaires d'ouverture au public :

De 8h à 12h Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 13h30 à 16h30 Mercredi

Email: [s.anastasie@orange.fr](mailto:s.anastasie@orange.fr)

- **Secrétariat du Maire** : 04.94.69.64.42
- **Service Cantine** : 04.94.69.64.40
- **Service Urbanisme** : 04.94.69.64.45
- **C.C.A.S.** : Mme BERTHET, 1ère Adjointe, 04.94.69.64.47, reçoit tous les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30 et les mercredis de 14h à 16h
- **AGENCE POSTALE COMMUNALE**  
Tél : 04.94.72.27.40  
Horaires d'ouverture :  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8H30 à 12H  
Mercredi de 14H à 16H30 Samedi de 9h à 12h00
- **POLICE MUNICIPALE** : 06.08.80.45.82  
Email : [pm@steanastasie.fr](mailto:pm@steanastasie.fr)

- ❑ **RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS**  
Ramassage des *Monstres* le 1er mardi de chaque Mois (s'inscrire en Mairie au préalable au 04 94 69 64 40)
- ❑ **DÉCHETTERIE DU SIVED**  
ZAC des Fontaites – Forcalqueiret  
Tél : 06.07.31.02.27  
Horaires d'ouverture :  
Semaine : 9h–12h et 14h–17h / Samedi : 9h– 13h  
Fermeture : dimanche et jours fériés
- ❑ **GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE**  
Le 17 uniquement pour les Urgences.  
Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.
- ❑ **URGENCES Pompiers** : 18 Samu : 15
- ❑ **FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE**  
"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL"  
À Rocbaron : 04.94.86.40.24
- ❑ **PHARMACIE DE GARDE** : 32 37
- ❑ **ASSISTANTE SOCIALE** : numéro d'appel pour prendre RDV avec l'assistante sociale : 04.83.95.42.30
- ❑ **ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR** : 04 94 92 27 08